

LETTRE ENVIRONNEMENT

DE L'OISE

EDITO

La réforme territoriale a eu pour conséquence de placer au niveau Hauts de France l'ensemble des réflexions, négociations et décisions. L'environnement n'a pas échappé à ce mouvement. Sur bon nombre de dossiers, c'est le Conseil Régional qui est autorité de gestion. Dans ce nouveau contexte, il est impératif que la profession agricole s'organise. Le responsable agricole a la charge de représenter l'agriculture de son département et doit contribuer à la recherche d'une position ou d'une orientation régionale. Le 25 janvier, sous la présidence d'Olivier Dauger, la commission régionale Hauts de France a été installée. Les 45 participants se sont répartis dans 5 ateliers thématiques :

- L'eau piloté par Bruno Roussel (62)
- Sol-Air-Energie-Climat piloté par Olivier Dauger (02)
- Déchets organiques ou inorganiques piloté par Olivier Faict (80)
- Biodiversité piloté par Bruno Haas (60)
- Outils au service des actions environnementales piloté par les 4 élus.

Dans ce mouvement de régionalisation, il est important que les représentants professionnels agricoles soient présents dans les diverses discussions, si vous êtes intéressés par l'un ou l'autre de ces ateliers, faites-vous connaître, la prochaine rencontre est fixée au 15 juin ! A terme notre commission départementale s'effacera. Notre crédibilité passera, donc, par notre capacité à être force de proposition pour conjuguer respect des milieux et efficacité économique de nos entreprises.

Bruno HAAS, Président du programme Eau Agriculture Environnement



FIL ROUGE...

L'ACTUALITE DES BAC

Actualités

- ◆ *Discussions
autour du futur
SRADDET*
- ◆ *La Directive
Nitrates en 2017*
- ◆ *Agriculture et
SAGE*

FIL ROUGE... L'ACTUALITE DES BAC

Les études BAC (Bassin d'Alimentation de Captage) avancent pour certains des 17 captages classés « Conférence environnementale ».

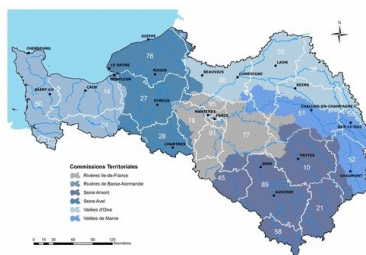
Zoom sur le BAC de Fresne-Léguillon

Aujourd'hui, les phases de délimitation du périmètre du BAC et de caractérisation de la vulnérabilité intrinsèque sont terminées et validées. Le diagnostic territorial multi-pressions, avec une partie agricole et une non agricole, est en cours de validation. La dernière phase qui aura lieu en milieu d'année, consistera en l'élaboration d'un plan d'actions afin de concilier une agriculture efficace et la préservation de la ressource en eau : aménager le corps de ferme pour limiter les pollutions ponctuelles, réfléchir sur des possibilités de filières à bas niveau d'intrants, etc.

ZOOM SUR L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE:

L'Agence de l'eau Seine-Normandie est placée sous la tutelle de deux ministères celui de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie et celui de l'économie, des finances et de l'industrie. C'est un établissement public doté de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

La gouvernance se découpe en deux : un organe délibératif, le comité de bassin de 185 membres (40 % collectivités, 40 % usagers, dont 7 agriculteurs et 20 %Etat), et un organe décisionnel, le Conseil d'administration de 35 membres (11 collectivités, 11 usagers, 11 Etat, 1 représentant du personnel et le Président)



Les commissions territoriales de l'AESN

AESN en chiffres : 29 départements, 8 600 communes, 70 000 km de cours d'eau, 5 200 captages, 430 équivalent temps plein et 750 millions d'euros de budget pour 582 millions d'euros d'aide versés aux différents usagers.

Le dossier...

**MAEc:
CAMPAGNE 2017**

A noter...

**Formation:
Territoires et
MAEc le 5 mai
2017**



Actualités

Un nouveau schéma en préparation pour la région Haut de France : le « SRADDET »

Ce nouveau schéma régional d'aménagement, qui doit être adopté pour juillet 2019, est issu de la loi NOTRe, promulguée en août 2015.

Son but est de doter la Région d'un document de planification prescriptif et de rationaliser le nombre de documents existants en incluant un certain nombre de schémas sectoriels dont notamment le SRCAE (Schéma Régional du Climat de l'Air et de l'Energie) et le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique) qui concernent directement l'agriculture.

L'objectif, ambitieux, est de tracer une trajectoire commune aux deux anciennes régions Picardie et Nord Pas de Calais dotées – ou non- actuellement chacune de leurs différents plans. Lancé en novembre 2016, une première série d'ateliers et de conférences ont eu lieu en début d'année ; d'autres suivront en 2017 ainsi qu'une consultation courant deuxième semestre.

Plus d'infos sur <http://sraddet.participons.net/>

Pollution diffuse par les nitrates :

démarrage des travaux pour définir le programme d'actions Hauts de France

Cette campagne 2017 est à conduire selon les prescriptions du 6^{ème} programme d'actions dont les dernières mesures ont été signées au niveau national en octobre 2016 (plaquette ci-dessous téléchargeable sur le site internet des chambres HDF).

Chaque département reste soumis aux règles prises par les anciennes régions dans l'attente d'un programme d'actions pour la nouvelle région Hauts de France. Ce dernier doit être arrêté au plus tard pour septembre 2018.

Les travaux de rapprochement et de comparaison des mesures respectives des 2 anciennes régions démarrent ce printemps, avant de laisser place à la phase de construction proprement dite.



Le SAGE Oise Aronde est mis en œuvre depuis l'approbation d'un programme d'aménagement et de gestion durable (PAGD) et d'un règlement par la CLE en 2009.

La portée du PAGD permet de restreindre davantage une législation existante, d'émettre des recommandations, des orientations de gestion, de mettre en œuvre une communication. Sur le volet de la gestion quantitative de la ressource en eau, la participation méticuleuse des représentants de la Chambre d'Agriculture de l'OISE permet de communiquer sur les enjeux, besoins, contraintes, connaissances, propositions auprès des membres des comités de pilotages et commissions thématiques pour finalement adapter la politique locale.

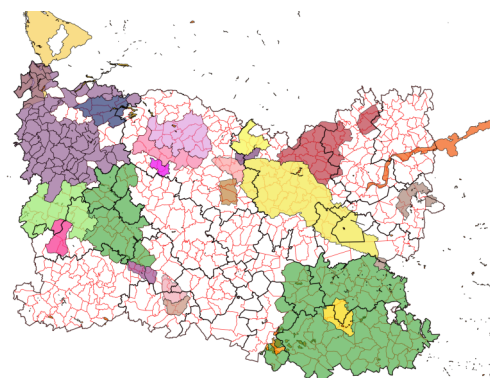
Concrètement mais non exhaustivement, les sujets concernent la mise en place de stations limniographiques, piézomètres, réalisation d'un modèle hydrogéologique, plan de gestion de crise, accès à de nouvelles ressources en eau, accompagnement dans les exploitations. La participation est tout aussi importante à l'heure de la révision du SAGE, où le bilan établi fonde les orientations et objectifs nouveaux.

Pour l'Oise en 2017, de nombreux territoires sont ouverts pour les MAEc (voir carte).

Pour chaque zonage, un porteur de projet volontaire définit des enjeux prioritaires et établit une liste de mesures et les cahiers des charges associés pour répondre aux enjeux comme la qualité de l'eau, la biodiversité, l'érosion ou les zones humides et Natura 2000...

Les parcelles de la zone deviennent donc éligibles à ces mesures et les agriculteurs peuvent demander à s'engager pour cinq années. Les dossiers sont à déposer avec la PAC, en télédéclaration.

Les détails des territoires et des mesures vous seront communiqués sur demande.



Le dossier...

MAEc: La campagne 2017 est lancée...

A noter... Formation

5 mai 2017 : Gérer son territoire grâce aux MAEc. Rens: Rachel RONCERAY au 03 44 11 44 50